

A man with dark curly hair wearing a yellow long-sleeved shirt and a woman with her hair in a bun wearing a dark green top are looking at a smartphone together. The woman is holding the phone and they both appear to be smiling. The background is a plain wall with some greenery on the right side.

CRÉDIT RENOUVELABLE FACELIA

Découvrez
comment l'utiliser

BANQUE
POPULAIRE



la réussite est en vous

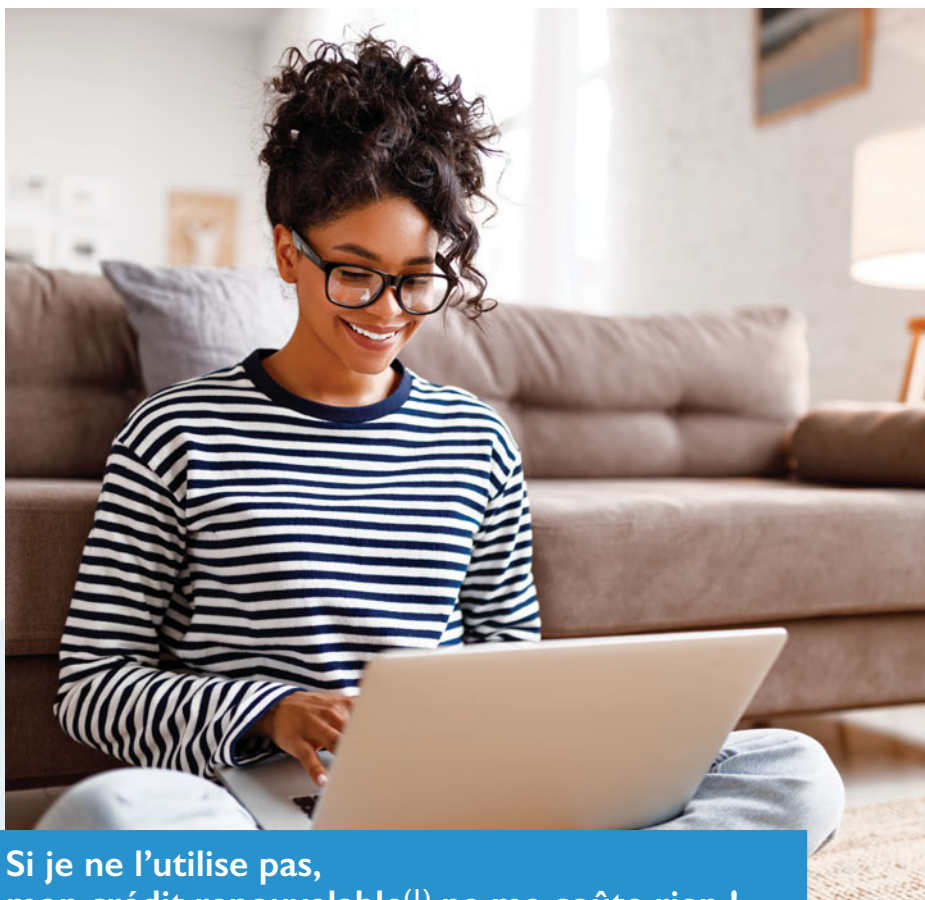
COMMENT ÇA MARCHE ?

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Un achat important, une dépense imprévue ?

Avec le crédit renouvelable⁽¹⁾, vous bénéficiez d'un montant disponible pour répondre ponctuellement à vos besoins⁽²⁾.



**Si je ne l'utilise pas,
mon crédit renouvelable⁽¹⁾ ne me coûte rien !**

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes

Lors de la souscription, je définis le montant de mon crédit renouvelable⁽¹⁾ avec mon conseiller bancaire.

1

Le montant du crédit maximum autorisé est mis à ma disposition.



2

J'utilise tout ou partie du montant disponible de mon crédit renouvelable⁽¹⁾ pour financer une dépense, un projet.



3

Au fil des remboursements, le montant disponible de mon crédit renouvelable⁽¹⁾ se reconstitue et devient à nouveau disponible.



Je peux ensuite utiliser à nouveau mon crédit renouvelable⁽¹⁾

portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Lors de la souscription avec mon conseiller bancaire, un montant disponible m'est accordé selon ma situation financière. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) Dans la limite du montant disponible.

COMMENT UTILISER SON CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾ ?

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Directement en magasin⁽²⁾, au distributeur de billets⁽²⁾, par téléphone ou via mon espace de gestion : c'est vous qui choisissez comment utiliser votre crédit renouvelable⁽¹⁾.

J'UTILISE MA CARTE VISA FACELIA⁽¹⁾

Je règle mes dépenses en plusieurs fois grâce au crédit renouvelable⁽¹⁾ associé à ma carte.

- En magasin, je choisis la touche crédit sur le terminal de paiement.
- Au distributeur automatique de billets, j'utilise la touche « crédit ».



Par défaut, je serai prélevé(e) les 5 des mois suivants, afin de rembourser mon crédit en plusieurs fois.



Suite à mon utilisation, je reçois une **notification** par email avec les détails de mon financement.

Pour connaître ma mensualité et la durée du crédit renouvelable⁽¹⁾ que je viens de déclencher, je me rends sur mon espace de gestion ou mon application Banque Populaire.

Si je le souhaite, je peux modifier ma mensualité à la hausse ou à la baisse⁽³⁾.

Par défaut, c'est la mensualité minimum contractuelle qui sera prélevée, sur la durée nécessaire au remboursement du montant de mon achat. Je peux également modifier ma date de prélèvement⁽⁴⁾

J'APPELE MON CONSEILLER



Il m'est également possible d'utiliser mon crédit renouvelable⁽¹⁾ par téléphone

en appelant : • **un conseiller crédit au 09 69 39 32 43***

• **mon conseiller bancaire directement en agence.**

* En France métropolitaine, le lundi de 8h45 à 18h, du mardi au vendredi de 8h45 à 18h30 et le samedi de 8h45 à 12h30 (Service Gratuit + prix d'un appel).

(1) Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera

JE ME RENDS SUR MON ESPACE DE GESTION

Un coup de cœur ou une dépense imprévue ?

Je peux soit réaliser un virement instantané⁽⁵⁾ vers mon compte de dépôt soit utiliser mon crédit renouvelable⁽¹⁾ via mon espace de gestion.



COMMENT FAIRE ? C'EST TRÈS SIMPLE !



1

Je me rends sur mon application mobile ou sur mon espace de gestion Web.

2

Je sélectionne « Utiliser mon crédit renouvelable » et je renseigne le montant souhaité⁽⁶⁾. Grâce au simulateur, je peux ensuite connaître le coût de mon crédit renouvelable⁽¹⁾ et modifier la durée de remboursement ou la mensualité⁽³⁾ selon ma situation financière⁽³⁾.

3

Je valide ma demande en ligne et je reçois les fonds en 10 secondes⁽⁵⁾.



ALERTE DÉPASSEMENT⁽⁷⁾

Service gratuit

Lorsque j'atteins 60% de la limite de mon découvert autorisé, un bouton "Maîtriser mon découvert" s'affiche sous mon solde, depuis la synthèse de mes comptes. En cliquant dessus, je peux ainsi utiliser tout ou partie de mon crédit renouvelable⁽¹⁾ (selon le montant disponible).

 Maîtriser mon découvert

FONCTIONNALITÉ D'ÉTALEMENT DES DÉPENSES

J'ai effectué un achat au comptant avec ma carte Facelia⁽¹⁾ à débit immédiat ou à débit différé pour un montant supérieur à 250€. J'ai la possibilité d'étaler cette dépense en utilisant mon crédit renouvelable⁽¹⁾ dans les 15 jours suivant l'achat. Pour cela, j'accède à la synthèse de mes comptes depuis mon application mobile ou mon espace de gestion web. Je clique sur le bouton :

→ Étaler ce paiement

effectuée comptant. Le crédit renouvelable peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) Chez les commerçants et aux distributeurs de billets agréés CB en France uniquement.

(3) Selon les conditions contractuelles et dans la limite du remboursement minimum légal.

(4) Entre le 5 et le 22 de chaque mois. Par défaut, les remboursements sont prélevés le 5 ou le 6 de chaque mois.

(5) Sous réserve de disponibilité du service virement instantané. A défaut, virement en 2 jours francs ouvrés à compter de la réception de la demande de financement.

(6) Dans la limite du montant disponible.

(7) Sous réserve d'éligibilité, service non contractuel. Pour en savoir plus contactez votre conseiller Banque Populaire. Sous réserve de commercialisation par votre Banque Populaire.

COMMENT GÉRER MON CRÉDIT RENOUVELABLE⁽¹⁾ ?

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRATIQUE À GÉRER

Sur Internet, via l'application, ou par téléphone, consultez et gérez votre crédit renouvelable Facelia⁽¹⁾ à tout moment et en toute simplicité.

www.banque-populaire.fr



MON ESPACE DE GESTION **+X**

Un espace intuitif pour gérer votre crédit renouvelable⁽¹⁾ et effectuer vos opérations en toute simplicité.

Pour y accéder, connectez-vous à votre application ou espace de gestion Banque Populaire, cliquez sur "crédit renouvelable"

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Lors de la souscription avec mon conseiller bancaire, un montant disponible m'est accordé selon ma situation financière. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

Quel que soit le type d'opération, je sais comment gérer.

* service gratuit + prix appel, le lundi de 8h45 à 18h, du mardi au vendredi de 8h45 à 18h30 et le samedi de 8h45 à 12h30 en France métropolitaine selon les disponibilités des conseillers.

	 Via l'application mobile ou l'espace en ligne banque populaire	 Par téléphone* avec un conseiller crédit	 En agence avec votre conseiller bancaire
 <p>Je fais une simulation ou j'utilise mon crédit renouvelable⁽¹⁾ en choisissant le montant, la durée ou la mensualité désirée.</p>	✓	✓	✓
 <p>Etalement des dépenses à crédit > 250€ avec le crédit renouvelable Facelia⁽¹⁾ à débit immédiat ou débit différé.</p>	✓		
 <p>Je consulte mon montant disponible en temps réel et l'historique de mes opérations.</p>	✓	✓	✓
 <p>Je rembourse⁽²⁾ mon crédit renouvelable⁽¹⁾ partiellement ou totalement par anticipation sans frais, conformément à la loi.</p>	✓	✓	✓
 <p>Je modifie le montant de ma mensualité⁽³⁾ à la hausse ou à la baisse.</p>	✓	✓	✓
 <p>Je fais une pause⁽⁴⁾ dans mes remboursements.</p>	✓	✓	✓
 <p>Je change la date de mon prélèvement⁽⁵⁾ mensuel.</p>	✓	✓	✓
 <p>Je consulte mes documents conformément à la loi (relevés de compte et courriers de gestion).</p>	✓	✓	✓

(2) Conformément à la loi, remboursez par anticipation tout ou une partie du montant dû, sans frais supplémentaires.

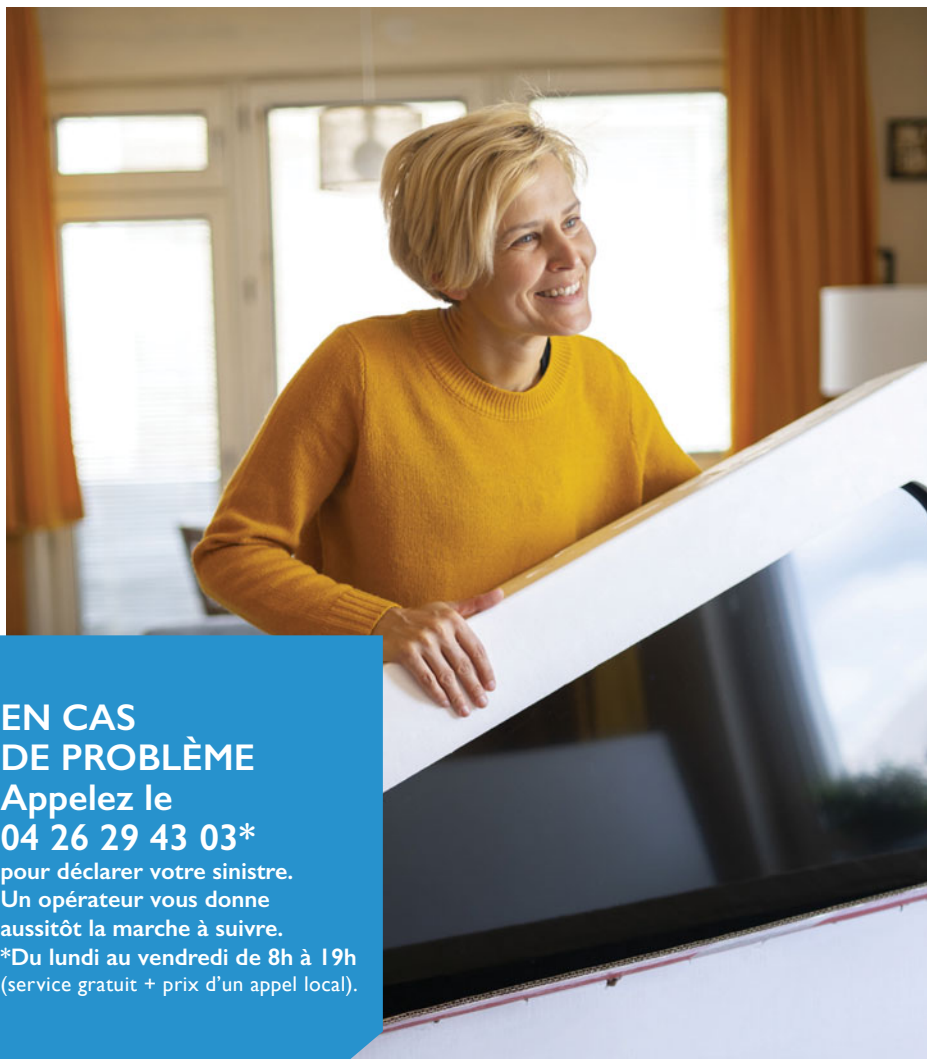
(3) À la hausse ou à la baisse, selon les conditions contractuelles et dans la limite du remboursement minimum légal. Pour plus d'information, contactez un conseiller crédit Facelia ou connectez-vous sur votre espace de gestion Banque Populaire.

(4) Deux fois par année glissante, vous avez la possibilité de faire une pause dans le remboursement de vos échéances. Ainsi, lorsque vous profitez de la pause Facelia, le mois choisi, votre échéance n'est pas prélevée. Les remboursements reprennent normalement le mois suivant. Pour utiliser votre pause, le crédit renouvelable ne doit pas présenter d'impayés, ni faire l'objet de report lors des deux derniers mois. Les intérêts sont calculés au taux en vigueur durant la période de report.

(5) Entre le 5 et le 22 de chaque mois. Par défaut, les remboursements sont prélevés le 5 ou le 6 de chaque mois.

MES GARANTIES

Grâce à votre carte Visa Facelia⁽¹⁾, vous bénéficiez d'avantages et de garanties lorsque vous effectuez un achat au comptant ou à crédit avec votre carte. Autant en profiter pleinement.



EN CAS DE PROBLÈME

Appelez le
04 26 29 43 03*

pour déclarer votre sinistre.
Un opérateur vous donne
aussitôt la marche à suivre.

*Du lundi au vendredi de 8h à 19h
(service gratuit + prix d'un appel local).

La liste exhaustive des appareils bénéficiant de la garantie figure dans votre notice d'information ou sur www.banque-populaire.fr

(1) Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA,

MES GARANTIES LIÉES A MA CARTE

1 Moins de frais avec la garantie constructeur⁽²⁾

Vous êtes couvert(e) en cas de panne ou de défaillance technique de l'appareil. Et vous économisez le coût d'une assurance souscrite en magasin.

- **Pour vos achats** comptant ou à crédit, d'un montant minimum de 100 €.
- **La garantie constructeur⁽²⁾** initiale est prolongée, 1 an avec la carte Visa Classic Facelia⁽¹⁾ et 2 ans avec la carte Visa Premier ou Platinum Facelia⁽¹⁾.

QUELS APPAREILS CONCERNÉS ?

Electroménager, audiovisuel, informatique...

Tout appareil neuf réglé en totalité au comptant ou à crédit avec votre carte Visa Facelia.

La liste exhaustive des appareils bénéficiant de la garantie figure dans votre notice d'information ou sur www.banque-populaire.fr



2 Plus de sérénité avec la garantie achat⁽²⁾

Même en cas de stress, vous avez toutes les raisons d'être serein(e) : vous êtes protégé(e) contre des événements extérieurs, comme le vol ou la détérioration de l'appareil.

- Votre bien est garanti **pendant les 30 jours suivant l'achat** ou la livraison.
- En cas de **dommage** accidentel, de vol par agression ou par effraction.
- La garantie⁽²⁾ couvre **les frais de réparation ou de remboursement.**

les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets.

Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Le crédit renouvelable peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur. La « prolongation de garantie constructeur » et la « garantie achat » sont des contrats BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860 entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

MES CONTACTS UTILES



L'APPLICATION BANQUE POPULAIRE
24h/24, sur votre mobile ou votre tablette.



INTERNET
Votre espace de gestion Banque Populaire
www.banque-populaire.fr



TÉLÉPHONE
Centre de Relation Clientèle Facelia*

09 69 39 32 43 Service & appel gratuits



L'ASSISTANCE EN LIGNE
Posez vos questions sur le chat ou faites-vous rappeler par un conseiller en ligne depuis votre espace de gestion Banque Populaire.



CENTRE D'OPPOSITION BANQUE POPULAIRE
01 77 86 24 24** - depuis l'étranger : **+33 1 77 86 24 24****
En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de ma carte, je fais opposition immédiatement.



DÉCLARER UN SINISTRE
En cas de panne, de détérioration ou de vol d'un appareil acheté avec ma carte, je peux contacter un opérateur : **04 26 29 43 03*****

* En France métropolitaine, le lundi de 8h45 à 18h, du mardi au vendredi de 8h45 à 18h30 et le samedi de 8h45 à 12h30 (Service Gratuit + prix d'un appel).

** Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

*** Du lundi au vendredi de 8h à 19h (service gratuit + prix d'un appel local).

Les Banque Populaire intermédiaires de crédit distribuent exclusivement pour le compte de BPCE Financement - Société anonyme ; 439 869 587 RCS Paris le crédit renouvelable Facelia, sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris France
RCS Paris Paris n° 493 455 042. BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100

Octobre 2024. Studio de création ON SE DIT TU.
Document non contractuel. Document à caractère publicitaire.